



---

**Commission économique pour l'Europe**

Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

**Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe**

Groupe de travail des effets

Dixième session commune

Genève, 9-13 septembre 2024

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour**

**Ordre du jour provisoire annoté de la dixième session commune**

Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, et s'ouvrira le lundi 9 septembre 2024 à 15 heures\*

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Questions découlant des réunions récentes de l'Organe exécutif de la Convention et de ses organes subsidiaires, ainsi que des activités menées par les Bureaux de l'Organe directeur et du Groupe de travail des effets.
3. Débat sur la révision du Protocole de Göteborg.
4. État d'avancement des activités du Groupe de travail des effets en 2024 et travaux à venir :
  - a) Effets de la pollution atmosphérique sur la santé ;

---

\* Des procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants qui participent à des réunions au Palais des Nations. Les représentants participant à la session sont donc priés de s'inscrire en ligne avant le 20 août 2024 sur la page Web qui lui est consacrée : <https://unece.org/info/events/event/384923>. Cette session se déroulera sans support papier. On trouvera les documents de session et les informations connexes sur la page Web mentionnée ci-dessus. Il est recommandé aux représentants de se munir des exemplaires des documents dont ils pourraient avoir besoin. Le jour de la réunion, les participants devront retirer leur badge auprès du Groupe des cartes d'accès et d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny (14, avenue de la Paix). Un plan est disponible sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe (<https://unece.org/practical-information-delegates>). En cas de difficulté, prière de contacter le secrétariat de la Convention au numéro suivant : +41 22 917 3570.



- b) Charges critiques et autres questions relatives à la modélisation et à la cartographie ;
  - c) Effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, l'environnement et les cultures :
    - i) Effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux ;
    - ii) Effets de la pollution atmosphérique sur les forêts ;
    - iii) Effets de la pollution atmosphérique sur les eaux ;
    - iv) Surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes ;
    - v) Effets de la pollution atmosphérique sur la végétation ;
  - d) Informations actualisées sur le rapport conjoint fondé sur les contributions des programmes internationaux concertés et des équipes spéciales à l'examen du Protocole de Göteborg.
5. État d'avancement des activités du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe en 2024 et travaux à venir :
- a) Amélioration et communication des données relatives aux émissions et ajustements au titre du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique :
    - i) Ajustements au titre du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique ;
    - ii) Amélioration et communication des données relatives aux émissions ;
  - b) Mesures et modélisation ;
  - c) Modèles d'évaluation intégrée ;
  - d) Transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère.
6. Questions financières et budgétaires :
- a) Groupe de travail des effets ;
  - b) Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe.
7. Séance thématique commune :
- a) Restauration de la nature et pollution atmosphérique ;
  - b) Gestion des incertitudes ;
  - c) Débat : Effets des politiques climatiques sur la pollution atmosphérique.
8. Communication, mise en commun des informations et coopération avec d'autres organisations et programmes.
9. Mise en commun des informations par les Parties.
10. Élection du Bureau :
- a) Groupe de travail des effets ;
  - b) Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe.
11. Questions diverses.
12. Adoption du projet de rapport de la dixième session commune.
13. Clôture de la dixième session commune.

## II. Introduction

1. L'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (Convention sur la pollution atmosphérique) a décidé, à sa trente-deuxième session (Genève, 9-13 décembre 2013), qu'à compter de 2015, le Groupe de travail des effets et l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) devraient tenir des réunions communes afin d'améliorer l'intégration et la coopération entre les deux organes subsidiaires scientifiques de la Convention<sup>1</sup>. Les deux organes tiendront leur dixième session commune à Genève, du 9 au 13 septembre 2024.

## III. Annotations

### 1. Adoption de l'ordre du jour

2. L'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets seront invités à adopter l'ordre du jour de leur dixième session commune tel qu'il figure dans le présent document<sup>2</sup>. Le calendrier provisoire est présenté dans le document informel intitulé « Organization of work during the tenth joint session » (Organisation des travaux de la dixième session).

#### Documents

Ordre du jour provisoire annoté de la dixième session commune  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2024/1-ECE/EB.AIR/WG.1/2024/1)

Organization of work during the tenth joint session  
(ECE/EB.AIR/GE.1-WG.1/2024/INF.15)

### 2. Questions découlant des réunions récentes de l'Organe exécutif de la Convention et de ses organes subsidiaires, ainsi que des activités menées par les Bureaux de l'Organe directeur et du Groupe de travail des effets

3. La Présidente de l'Organe exécutif de la Convention informera les participants des questions découlant de la quarante-troisième session de l'Organe exécutif (Genève, 11-14 décembre 2023). Le Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen informera les participants des résultats de la soixante-deuxième session du Groupe de travail (Genève, 27-31 mai 2024).

4. Les Présidents de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets résumeront les travaux effectués par leurs Bureaux depuis la neuvième session commune (Genève, 11-15 septembre 2023).

#### Documents

Rapport d'activité commun de 2024 sur les conclusions scientifiques utiles à l'élaboration de politiques  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2024/3-ECE/EB.AIR/WG.1/2024/3)

Activities of the Bureaux of the EMEP Steering Body and the Working Group on Effects  
(ECE/EB.AIR/GE.1-WG.1/2024/INF.5)

---

<sup>1</sup> ECE/EB.AIR/122, par. 47 b).

<sup>2</sup> Les documents de la session et d'autres supports d'information utiles seront disponibles sur la page Web de la session (<https://unece.org/info/events/event/384923>).

### 3. Débat sur la révision du Protocole de Göteborg

5. Il est prévu que les participants examinent et coordonnent les contributions scientifiques à la révision du Protocole de Göteborg sur la base des résultats de la soixante-deuxième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen.

#### Documents

EMEP Steering Body and Working Group on Effects inputs into the Gothenburg Protocol revision process  
(ECE/EB.AIR/GE.1-WG.1/2024/INF.17)

### 4. État d'avancement des activités du Groupe de travail des effets en 2024 et travaux à venir

6. Il est prévu que les participants fassent le point sur les activités relatives aux effets menées en 2024, en application du plan de travail pour 2024-2025 relatif à l'application de la Convention (ECE/EB.AIR/154/Add.1). Les représentants des programmes internationaux concertés, des centres et des équipes spéciales ainsi que de l'Équipe spéciale mixte des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique (Équipe spéciale de la santé) présenteront les principales avancées obtenues et difficultés rencontrées dans l'exécution du plan de travail pour 2024-2025, en montrant leur pertinence par rapport aux objectifs de la Stratégie à long terme au titre de la Convention pour 2020-2030 et au-delà (Organe exécutif, décision 2018/5) et de la Stratégie pour les organismes scientifiques relevant de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (Organe exécutif, décision 2022/3)<sup>3</sup>.

7. Il est prévu que les participants prennent note des rapports techniques et de l'état d'avancement de l'exécution du plan de travail 2024-2025. Ils souhaiteront peut-être donner des orientations concernant les travaux à venir.

#### a) Effets de la pollution atmosphérique sur la santé

8. Un représentant de l'Équipe spéciale de la santé rendra compte des activités de son équipe, en faisant notamment part des résultats de sa vingt-septième réunion (Bonn (Allemagne), 22 et 23 mai 2024).

#### Documents

Technical report of the Joint Task Force on the Health Aspects of Air Pollution  
(ECE/EB.AIR/GE.1-WG.1/2024/INF.13)

#### b) Charges critiques et autres questions relatives à la modélisation et à la cartographie

9. Des représentants du Programme international concerté de modélisation et de cartographie des charges et niveaux critiques ainsi que des effets, des risques et des tendances de la pollution atmosphérique (PIC-Modélisation et cartographie) et de son Centre de coordination pour les effets ainsi que du Centre de modélisation dynamique rendront compte des activités de ces organes, en faisant notamment part des résultats de la quarantième réunion de l'Équipe spéciale du PIC-Modélisation et cartographie, tenue conjointement avec la trente et unième réunion du Centre de coordination pour les effets (Oslo, 23-25 avril 2024).

#### Documents

Technical report of the International Cooperative Programme on Modelling and Mapping of Critical Levels and Loads and Air Pollution Effects, Risks and Trends  
(ECE/EB.AIR/GE.1-WG.1/2024/INF.12)

---

<sup>3</sup> Toutes les décisions de l'Organe exécutif auxquelles il est fait référence dans le présent document sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unece.org/decisions>.

**c) Effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, l'environnement et les cultures**

**i) Effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux**

10. Un représentant du Programme international concerté relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels (PIC-Matériaux) rendra compte des activités de celui-ci, notamment en faisant part des résultats de la trente-neuvième réunion de son équipe spéciale (Madrid, 6-8 mai 2024).

**Documents**

Technical report of the International Cooperative Programme on Effects of Air Pollution on Materials, including Historic and Cultural Monuments  
(ECE/EB.AIR/GE.1-WG.1/2024/INF.9)

**ii) Effets de la pollution atmosphérique sur les forêts**

11. Un représentant du Programme international concerté d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts (PIC-Forêts) rendra compte des activités de celui-ci, notamment en faisant part des résultats de la quarantième réunion de son équipe spéciale (Prague, 10-14 juin 2024).

**Documents**

Technical report of the International Cooperative Programme on Assessment and Monitoring of Air Pollution Effects on Forests  
(ECE/EB.AIR/GE.1-WG.1/2024/INF.7)

**iii) Effets de la pollution atmosphérique sur les eaux**

12. Un représentant du Programme international concerté d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les cours d'eau et les lacs (PIC-Eaux) rendra compte des activités de celui-ci, notamment des résultats de la quarantième réunion de son équipe spéciale, tenue conjointement avec la trente-deuxième réunion de l'Équipe spéciale du Programme international concerté de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes (PIC-Surveillance intégrée) (Prague, 28-30 mai 2024).

**Documents**

Technical report of the International Cooperative Programme on Assessment and Monitoring of Air Pollution Effects on Forests  
(ECE/EB.AIR/GE.1-WG.1/2024/INF.8)

**iv) Surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes**

13. Un représentant du PIC-Surveillance intégrée rendra compte des activités de celui-ci, notamment des résultats de la trente-deuxième réunion de son équipe spéciale, tenue conjointement avec la quarantième réunion de l'Équipe spéciale du PIC-Eaux (Prague, 28-30 mai 2024).

**Documents**

Technical report of the International Cooperative Programme on Integrated Monitoring of Air Pollution Effects on Ecosystems  
(ECE/EB.AIR/GE.1-WG.1/2024/INF.11)

**v) Effets de la pollution atmosphérique sur la végétation**

14. Un représentant du Programme international concerté relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures (PIC-Végétation) rendra compte des activités de celui-ci, notamment en faisant part des résultats de la trente-septième réunion de son équipe spéciale (Kaunas (Lituanie), 20 et 21 février 2024).

## Documents

Technical report of the International Cooperative Programme on Effects of Air Pollution on Natural Vegetation and Crops  
(ECE/EB.AIR/GE.1-WG.1/2024/INF.10)

**d) Informations actualisées sur le rapport conjoint fondé sur les contributions des programmes internationaux concertés et des équipes spéciales à l'examen du Protocole de Göteborg**

15. Le projet de rapport conjoint fondé sur les contributions des PIC et des équipes spéciales à la révision du Protocole de Göteborg sera présenté pour examen. Il est prévu que les participants s'accordent sur le processus d'élaboration du texte définitif.

## Documents

Draft Effects joint report, based on the ICPs' and Task Forces' inputs into the Gothenburg Protocol review  
(ECE/EB.AIR/GE.1-WG.1/2024/INF.16)

**5. État d'avancement des activités du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe en 2024 et travaux à venir**

16. Il est prévu que les participants fassent le point sur les activités menées dans le cadre de l'EMEP en 2024, en application du plan de travail pour 2024-2025 relatif à l'application de la Convention. Les représentants des centres et des équipes spéciales présenteront les principales avancées obtenues et difficultés rencontrées dans l'exécution du plan de travail pour 2024-2025, et les mettront en parallèle avec les objectifs de la Stratégie à long terme au titre de la Convention pour 2020-2030 et au-delà et de la Stratégie pour les organismes scientifiques relevant de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance.

**a) Amélioration et communication des données relatives aux émissions et ajustements au titre du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique**

**i) Ajustements au titre du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique**

17. Le Directeur du Centre des inventaires et des projections des émissions informera l'Organe directeur du résultat des analyses des demandes d'application de la procédure d'ajustement. Des demandes d'ajustement ont été présentées par le Danemark, la France, le Royaume des Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Tchéquie, dont deux pour la première fois en 2024.

18. À la neuvième session conjointe de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets, le Président de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions a présenté une note informelle sur les ajustements dans la communication des projections<sup>4</sup> où était examinée la possibilité de demander aux Parties de communiquer non seulement les projections des émissions, mais également des informations sur les effets des ajustements des inventaires d'émissions déjà approuvés. À la demande de l'Organe directeur de l'EMEP, le Président de l'Équipe spéciale proposera les modifications à apporter aux documents d'orientation sur la communication des projections et présentera un document décrivant ces modifications.

---

<sup>4</sup> « Emission inventory adjustments and Parties' emission projections reporting to the Convention: A non-technical discussion paper ». Disponible sous l'onglet « Information documents » à l'adresse <https://unece.org/info/events/event/371556>.

19. Il est prévu que l'Organe directeur examine le résultat des analyses relatives aux ajustements et la proposition de modifications à apporter aux documents d'orientation sur la communication des projections et adresse des recommandations à l'Organe exécutif à sa quarante-quatrième session (Genève, 9-12 décembre 2024).

#### Documents

Review of adjustment applications  
(ECE/EB.AIR/GE.1-WG.1/2024/INF.6)

#### ii) Amélioration et communication des données relatives aux émissions

20. Le Coprésident de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions fera le point sur les progrès réalisés au cours des douze derniers mois, notamment les résultats de la treizième réunion annuelle de l'Équipe spéciale (Dessau (Allemagne), 14-16 mai 2024), et les projets. Il présentera également un document sur les aspects pratiques de l'ajout de la communication de données relatives aux émissions de méthane au Protocole de Göteborg et un autre sur les particules condensables.

21. Une représentante du Centre des inventaires et des projections des émissions informera l'Organe directeur de la situation concernant la communication de données sur les émissions, les travaux du Centre et les activités relatives à la qualité des données. Elle fera rapport sur les progrès accomplis dans le cadre du programme d'amélioration des inventaires, s'agissant en particulier des examens approfondis des inventaires des émissions effectués durant la troisième étape et de l'expérience acquise pendant l'examen de 2024.

22. Les participants examineront et analyseront les questions d'assurance qualité concernant les inventaires nationaux des émissions. Certains experts des différentes Parties pourront être invités à présenter leurs vues sur les émissions communiquées au titre de la Convention, surtout lorsque les estimations des émissions varient sensiblement d'une année sur l'autre.

23. Il est prévu que l'Organe directeur de l'EMEP donne des orientations concernant les travaux à mener sur les émissions et les modèles.

#### Documents

Emission inventories (report of the Chair of the Task Force on Emission Inventories and Projections)  
(ECE/EB.AIR/GE.1-WG.1/2024/INF.3)

État actuel des données relatives aux émissions, processus d'examen et données relatives aux émissions pour les modélisateurs  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2024/4-ECE/EB.AIR/WG.1/2024/4)

#### b) Mesures et modélisation

24. Les rapports de situation et les rapports techniques pertinents pour l'évaluation des progrès accomplis en 2024 (voir la liste des documents ci-après) pourront être consultés sur le site Web de l'EMEP<sup>5</sup>. Au titre de ce point, les représentants des équipes spéciales et des centres de l'EMEP rendront compte de l'état d'avancement des activités relatives aux mesures et à la modélisation de la manière suivante :

a) Les Coprésidents de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation rendront compte de l'état d'avancement des travaux, y compris les résultats de la vingt-cinquième réunion de l'Équipe spéciale (Varsovie, 6 et 7 mai 2024) ;

b) Un représentant du Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O) donnera un aperçu des activités de surveillance et de modélisation de l'acidification, de l'eutrophisation et des oxydants photochimiques, y compris de l'état d'avancement des travaux du Centre de coordination pour les questions chimiques (CCQC) et du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée, des travaux du Centre de synthèse météorologique-Ouest,

<sup>5</sup> À l'adresse suivante : [http://emep.int/emep\\_publications.html](http://emep.int/emep_publications.html).

des débats de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation, ainsi que des travaux prévus jusqu'à la fin de 2024 ;

c) Un représentant du Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E) présentera une vue d'ensemble des activités de surveillance et de modélisation des métaux lourds et des polluants organiques persistants ainsi que des travaux prévus jusqu'à la fin de 2024 ;

d) Un représentant du Centre de coordination pour les questions chimiques donnera un aperçu des activités de surveillance atmosphérique et de modélisation des matières particulaires, y compris des travaux du Centre de synthèse météorologique-Ouest et du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée, des travaux du Centre de coordination pour les questions chimiques et des travaux prévus jusqu'à la fin de 2024.

25. Il est prévu que les participants :

a) Approuvent les résumés des rapports de situation de 2024 et décident de les présenter à l'Organe exécutif ;

b) Débattent de l'état d'avancement de la stratégie de surveillance de l'EMEP ;

c) Fassent le point sur les progrès réalisés en ce qui concerne la coopération avec les experts nationaux et donnent des orientations sur les moyens de la renforcer ;

d) Fassent le point sur les progrès réalisés dans le cadre des activités de modélisation et de surveillance menées en 2024 dans tous les domaines de travail mentionnés ci-dessus et donnent des orientations quant à la poursuite de ces travaux ;

e) Donnent des orientations quant à la poursuite des travaux de mesure et de modélisation.

## Documents

Measurements and modelling (report of the Chair of the Task Force on Measurements and Modelling)  
(ECE/EB.AIR/GE.1-WG.1/2024/INF.1)

EMEP Status Report 1/2024, *Transboundary particulate matter, photo-oxidants, acidifying and eutrophying components*. Rapport conjoint du CSM-O, du CCQC et du CIPE (à paraître)<sup>6</sup>

MSC-W Data Note 1/2024, *Individual Country Reports Transboundary air pollution by main pollutants (S, N, O<sub>3</sub>) and PM* (à paraître)

EMEP Status Report 2/2024, *Assessment of transboundary pollution with heavy metals and POPs*. Rapport conjoint du CSM-E, du CCQC et du CIPE (à paraître)

EMEP/CCC Report 1/2024 Data Report 2022: Particulate matter, carbonaceous and inorganic compounds

EMEP/CCC Report 2/2024 Ozone measurements 2022

EMEP/CCC Report 3/2024 Heavy metals and POP measurements 2022

EMEP/CCC Report 4/2024 Towards a harmonized approach for atmospheric monitoring of chemicals of emerging concern. Rapport d'atelier

Rapport technique EMEP/CEIP janvier 2024 *Methodologies applied to the CEIP GNFR gap-filling 2024*

*Part I: Main pollutants, Particulate Matter and BC (NO<sub>x</sub>, NMVOCs, SO<sub>x</sub>, NH<sub>3</sub>, CO, PM<sub>2.5</sub>, PM<sub>10</sub>, PM coarse, BC)* (à paraître)

Rapport technique EMEP/CEIP février 2024 *Methodologies applied to the CEIP GNFR gap-filling 2024*

---

<sup>6</sup> Les rapports de situation de l'EMEP pour 2024 seront publiés pendant l'été ou à l'automne. Les noms des auteurs et d'autres détails concernant ces publications ne sont pas encore disponibles.

*Part II: Heavy Metals and POPs (Pb, Cd, Hg, Benzo(a)pyrene, Benzo(b)fluoranthene, Benzo(k)fluoranthene, Indeno(1,2,3-cd)pyrene, Total polycyclic aromatic hydrocarbons, Dioxin and Furan, Hexachlorobenzene, Polychlorinated biphenyls) (à paraître)*

Rapport technique EMEP/CEIP mars 2024 *Uncertainties and recalculations of emission inventories submitted under the Air Convention* (à paraître)

Rapport technique EMEP/CIPE avril 2024 *Inventory Review 2024* (à paraître)

Rapport technique EMEP/CIPE mai 2024 *Methodology report* (à paraître)

Rapport technique EMEP/CEIP CEIP juin 2024 *Reporting of Black Carbon emissions – A comparison of data submitted under the Air Convention and alternative datasets* (à paraître)

Rapport technique EMEP/CEIP CEIP juillet 2024 *Reporting of gridded data – Case studies comparing data submitted under the Air Convention and alternative datasets* (à paraître)

**c) Modèles d'évaluation intégrée**

26. Le Président de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée rendra compte des activités menées, y compris des résultats de la cinquante-troisième réunion (Paris, 15-17 avril 2024). Un représentant du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée fera également rapport sur les activités menées.

**Documents**

Integrated assessment modelling (report of the Chair of the Task Force on Integrated Assessment Modelling)  
(ECE/EB.AIR/GE.1-WG.1/2024/INF.2)

**d) Transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère**

27. Les Coprésidents de l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère rendront compte des résultats des dernières activités et réunions coorganisées par l'Équipe spéciale ou auxquelles elle a contribué, notamment la réunion annuelle de l'Équipe spéciale, tenue en ligne du 22 au 25 avril 2024<sup>7</sup>.

**Documents**

Hemispheric transport of air pollution (report of the Chair of the Task Force on Hemispheric Transport of Air Pollution)  
(ECE/EB.AIR/GE.1-WG.1/2024/INF.4)

**6. Questions financières et budgétaires**

28. Le secrétariat présentera la note sur les questions financières et budgétaires et informera les participants des faits récents concernant le versement des contributions obligatoires, volontaires et en nature destinées au budget de l'EMEP et au financement des activités relatives aux effets en 2023 et en 2024. Il communiquera également aux participants des informations actualisées sur les contrats en vigueur en 2024 ayant trait aux centres relevant de la Convention ainsi que sur les données fournies par les centres sur leurs dépenses totales de fonctionnement.

**a) Groupe de travail des effets**

29. Il est prévu que les participants examinent le projet de budget pour 2025 des centres relevant du Groupe de travail et soumettent la proposition de budget à l'Organe exécutif pour approbation.

<sup>7</sup> Pour de plus amples informations, voir <http://htap.org/>.

## Documents

Questions financières et budgétaires  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2024/5-ECE/EB.AIR/WG.1/2024/5)

### b) Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe

30. Il est prévu que les participants examinent le projet de budget pour 2025 des centres relevant du Groupe de travail et soumettent la proposition de budget à l'Organe exécutif pour approbation.

## Documents

Questions financières et budgétaires  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2024/5-ECE/EB.AIR/WG.1/2024/5)

## 7. Séance thématique commune

31. Une session thématique commune sera consacrée aux deux sujets suivants : a) la restauration de la nature et la pollution atmosphérique ; b) la gestion des incertitudes. Elle sera suivie d'un débat thématique plus court sur les effets des politiques climatiques sur la pollution atmosphérique. Cette séance permettra aux centres de l'EMEP, aux équipes spéciales et aux programmes internationaux concertés relevant du Groupe de travail des effets de présenter un certain nombre de résultats et de conclusions de leurs travaux qui présentent un intérêt pour les questions devant être examinées.

### a) Restauration de la nature et pollution atmosphérique

32. Les participants à la dernière réunion des Bureaux élargis de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets (Genève, 28 février-1<sup>er</sup> mars 2024) ont discuté du fait que les politiques relatives à la nature mettaient de plus en plus l'accent sur la restauration de la nature plutôt que sur sa protection. Pendant cette séance, les participants débattront de la manière dont cette évolution peut être prise en compte dans l'évaluation des effets et les politiques sur la pollution atmosphérique. Ils chercheront également des moyens d'améliorer la coordination des politiques nationales et régionales.

### b) Gestion des incertitudes

33. Le débat portera essentiellement sur la façon dont les incertitudes sont évaluées et gérées dans différents volets des travaux des organes scientifiques, en particulier dans le cadre de la révision en cours du Protocole de Göteborg.

### c) Débat : Effets des politiques climatiques sur la pollution atmosphérique

34. Le débat consacré aux effets des politiques climatiques sur la pollution atmosphérique portera sur les aspects des changements climatiques et de la pollution atmosphérique qui sont liés ainsi que sur la façon d'intensifier la coopération scientifique et stratégique avec les organes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

## 8. Communication, mise en commun des informations et coopération avec d'autres organisations et programmes

35. Des représentants des organisations et programmes partenaires (notamment l'Organisation météorologique mondiale) seront invités à exposer brièvement leurs travaux et leur coopération avec les deux organes scientifiques relevant de la Convention. Il est prévu que les participants prennent note des informations fournies et proposent des orientations sur la poursuite des activités de mise en commun des informations et de la coopération.

## 9. Mise en commun des informations par les Parties

36. Les représentants des Parties seront invités à présenter les données d'expérience acquises au niveau national en ce qui concerne la conduite d'activités de surveillance et de modélisation dans le cadre de l'EMEP ou de leurs activités relatives aux effets. Les Parties sont priées de présenter à la fois les succès obtenus et les obstacles rencontrés en la matière. Il est prévu que les participants étudient les données d'expérience acquises au niveau national qui leur seront présentées à la session et recommandent que de tels échanges d'informations se poursuivent aux sessions suivantes.

## 10. Élection du Bureau

### a) Groupe de travail des effets

37. À la neuvième session conjointe, le Groupe de travail des effets a élu M. Jesper Leth Bak (Danemark) Président pour un mandat de deux ans et M<sup>me</sup> Zita Ferenczi (Hongrie) Vice-Présidente pour un mandat d'un an<sup>8</sup>.

38. Il est prévu que le Groupe de travail des effets élise un(e) ou plusieurs vice-président(e)s conformément au Règlement intérieur adopté par l'Organe exécutif de la Convention à sa vingt-huitième session (Genève, 13-17 décembre 2010), qui s'applique également au Groupe de travail<sup>9</sup>. Conformément au paragraphe 1 de l'article 17 du Règlement intérieur, les présidents et vice-présidents sont élus pour un mandat de deux ans et sont rééligibles, mais ne peuvent accomplir plus de deux mandats consécutifs, à moins que le Groupe de travail n'en décide autrement. L'Organe directeur voudra peut-être aussi décider si la Commission européenne pourra continuer d'être représentée aux réunions du Bureau.

### b) Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe

39. À la neuvième session conjointe, Laurence Rouil (France) a été réélue Présidente de l'Organe directeur de l'EMEP et aucun candidat n'avait été proposé pour la vice-présidence de l'Organe directeur<sup>10</sup>.

40. Il est prévu que l'Organe directeur élise un(e) ou plusieurs vice-président(e)s conformément au Règlement intérieur adopté par l'Organe exécutif de la Convention à sa vingt-huitième session, qui s'applique également au Groupe de travail<sup>11</sup>. L'Organe directeur voudra peut-être aussi décider si la Commission européenne pourra continuer d'être représentée aux réunions du Bureau.

## 11. Questions diverses

41. Au moment de l'établissement du présent document, le secrétariat n'avait aucune question à proposer au titre de ce point de l'ordre du jour. Les délégations souhaitant proposer des questions au titre de ce point sont priées d'en informer le secrétariat dès que possible.

## 12. Adoption du projet de rapport de la dixième session commune

42. Les Présidents présenteront, avec l'aide du secrétariat, un compte rendu des principales conclusions et recommandations adoptées pendant la session, qui servira de point de départ au projet de rapport. Les participants seront invités à examiner et à adopter le projet de rapport sur les travaux de la session et à charger le secrétariat d'en établir ensuite une version définitive.

<sup>8</sup> ECE/EB.AIR/GE.1/2023/2-ECE/EB.AIR/WG.1/2023/2, par. 101 b) et c).

<sup>9</sup> Décision 2010/19, annexe, art. 21, par. 1.

<sup>10</sup> ECE/EB.AIR/GE.1/2023/2-ECE/EB.AIR/WG.1/2023/2, par. 101 a) et d).

<sup>11</sup> Décision 2010/19, annexe, art. 21, par. 1.

### **13. Clôture de la dixième session commune**

43. La présidence prononcera la clôture de la session à 13 heures.
-